

Adversité

Notre procédure budgétaire à peine née subit l'épreuve du feu, avec la nécessité de réaliser des économies cette année, rendues nécessaires par la hauteur de l'enveloppe qui nous est attribuée par l'Etat. Les mesures d'améliorations du résultat, que nous pressentions comme nécessaires et que nous analysons depuis plusieurs mois, notamment en nous comparant avec les Valaisans, dont le système est largement moins coûteux que le nôtre, ne sont pas encore finalisées qu'une intervention urgente s'impose si nous voulons atteindre notre objectif.

Certes, une mesure linéaire n'est jamais judicieuse et présente le danger de l'arbitraire. Nous espérons toutefois, à travers la latitude laissée aux directions de départements dans la déclinaison concrète de ces mesures, garantir que le bon sens prévaudra.

Ces économies, indispensables, viennent à vrai dire comme la cerise sur le gâteau après les difficultés et les écueils qui ont été le lot de l'Hôpital neuchâtelois depuis sa naissance. Nous aurions souhaité pouvoir nous épargner cette contrainte supplémentaire, mais force est de constater pour nous qu'elle est absolument nécessaire.

Nous plaçons nos espoirs dans votre compréhension et le maintien de votre engagement au quotidien pour le bien de nos patients.

Pascal Rubin, directeur général

Hotline pédiatrique victime de son succès

La mise en place depuis le 8 janvier d'une Hotline orientant les parents d'enfants malades fonctionne au-delà des attentes ; ce ne sont en effet pas moins de 80 à 90 appels par jour en semaine et 200 à 250 appels par jour de week-end reçus sur cette ligne. Un renfort de l'équipe soignante a été décidé et une aide technique à l'orientation des appels mise en place, séparant en amont les appels urgents des simples demandes de consultations.

Une évaluation à trois mois du modèle est planifiée.

Vers une caisse de pensions unique

Sous l'égide de l'Etat et des deux villes principales du canton a été lancé, à fin 2006, le projet de créer une caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel.

Situation actuelle : six caisses de pensions différentes pour l'HNE

L'Hôpital neuchâtelois peut se targuer d'être le déclencheur de cette création et d'avoir, de part sa situation, contribué à l'accélération de ce considérable projet. En effet, avec un personnel assuré auprès de trois caisses publiques et trois caisses privées, il était grand temps d'arriver à une solution garantissant équité et égalité de traitement dans ce domaine, obligations découlant de la LPP (Loi sur la Prévoyance Professionnelle).

De nombreux défis ont dû être relevés. En particulier, les calculs actuariels ont démontré que les caisses publiques actuelles présentaient les trois à moyen terme un excédant de charges par rapport aux possibilités de recettes convenues par leurs règlements. Cette situation étant aggravée par des taux de couverture à ce jour insuffisants.

Primauté de prestations

Des choix importants ont été faits. Il s'agissait surtout et en premier lieu de choisir entre un plan de prévoyance en primauté de cotisations (les cotisations versées définissent à terme la rente à laquelle l'assuré a droit) ou un plan de prévoyance en primauté de prestations (la rente est définie en fonction du salaire de l'assuré et les cotisations doivent être adaptées pour atteindre cet objectif). La primauté de prestations a été choisie. Elle présente l'avantage pour l'assuré de connaître à l'avance de quel pourcentage de son salaire sera sa rente.

Elle exige cependant de prendre des mesures très contraignantes au niveau du financement, en particulier dans la prise en compte des augmentations de salaire dont chaque assuré bénéficie au cours de sa carrière. Le financement d'une augmentation de salaire est d'autant plus difficile à réaliser que l'assuré se rapproche de l'âge de la retraite. C'est la raison pour laquelle il a été décidé que la rente serait calculée sur la moyenne des salaires réalisés lors des 5 dernières années de vie professionnelle et que l'indexation des rentes ne seraient garantie qu'à 50%.

Cotisations des assurés

Les cotisations des assurés seront fixées en fonction de l'âge des assurés (en moyenne à 8.9% du salaire assuré) alors que les cotisations versées par les employeurs seront progressivement et en 4 ans élevées à 13% des salaires assurés.

Taux de couverture : disparités à aplanir

Les taux de couverture des trois caisses publiques sont très différents. La ville de La Chaux-de-Fonds ayant le meilleur taux de couverture et la ville de Neuchâtel le moins bon. Théoriquement, cet obstacle a été surmonté. Une convention signée par les trois partenaires propriétaires des caisses de pensions définit les conditions d'entrée dans la caisse unique.

Calendrier

Le calendrier prévoit la présentation du projet pour décision le 19 mars 2008 au Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds, le 7 avril 2008 au Conseil général de la ville de Neuchâtel et lors de la session des 29 et 30 avril 2008 au Grand Conseil.

L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2009.

Mesures urgentes d'économie

Nous ne l'avons pas caché, les perspectives budgétaires pour 2008 se sont annoncées difficiles dès le début de la procédure budgétaire en 2007. Les réalités sont désormais connues ; avec la subvention que nous octroiera l'Etat, des mesures d'économie sont incontournables.

Comment boucler nos comptes 2008 avec une subvention cantonale permettant un déficit de 8,8 millions alors que selon les projections les plus réalistes il se montera à plus de 13,5 millions ? Sachant que nous sommes déjà en mars, la direction générale étudie le moyen d'aboutir dans la cible.

Les mesures d'amélioration du résultat (MAR), prévues dès le mois de septembre, n'ont pas été identifiées formellement par la direction générale, en raison de l'étude comparative en cours avec le Réseau santé Valais (RSV), dont les coûts sont inférieurs de 25% aux nôtres, comparaison qui n'apportera des pistes de réorganisation et d'économies qu'à l'été 2008, soit trop tard pour impacter les comptes de cette année.

Une mesure de réduction des charges salariales globales par département (direction générale, direction médicale, département des soins, département des ressources humaines, département logistique, département des finances), de l'ordre de 3%, est la voie privilégiée à ce jour. Les modalités en seront expliquées par le département des finances aux cadres de l'institution, responsables de l'atteinte des objectifs budgétaires et qui auront une latitude de manœuvre dans le cadre fixé (délai de carence lors des remplacements, adaptation de l'effectif à une baisse d'activité, postes non remplacés, avec ou sans réduction de prestations, etc.). Nous tenons à être clairs : une réduction linéaire des salaires n'est pas à l'ordre du jour, mais que c'est sur la gestion des effectifs que portera la mesure.

Nul besoin de préciser que cette mesure n'est pas prise à la légère et que nous comptons sur vous tous pour aider la direction générale dans l'atteinte de cet objectif.

Ferez-vous partie de la Commission du personnel de l'HNE ?

Même si certains sites disposent d'une commission du personnel, l'Hôpital neuchâtelois a mené jusqu'à présent sa barque sans que son personnel ne puisse réellement y participer ou être consulté.

Selon l'adage « diviser pour mieux régner », il s'est rapidement présenté comme une évidence que les commissions de sites n'avaient pas de véritable légitimité pour des raisons pratiques et d'organisation. Il en découle un bilan mitigé et décourageant des commissions, provoquant une démotivation des membres de ces commissions et, partant, de tout le personnel.

Il est grand temps que cette situation soit corrigée. Que se soit pour les projets globaux ou ceux qui toucheront plus particulièrement un site, la direction générale doit pouvoir travailler avec une représentation du personnel adaptée à la logique institutionnelle, qui n'est plus une logique de site. En effet, l'affectation de chaque collaborateur relève maintenant de services et départements transversaux de l'Hôpital neuchâtelois et non plus de sites qui ne sont qu'une répartition géographique de notre institution, comme le sont des étages ou des bâtiments.

Vous recevrez ces prochains jours une invitation à vous porter candidat à la commission du personnel de l'Hôpital neuchâtelois : nous vous encourageons vivement à faire acte de candidature.

Le règlement de cette commission est adapté à l'organisation de l'Hôpital neuchâtelois et prévoit une représentation par site et par profession. Mais le succès de la future commission du personnel dépend de vous et de votre volonté à participer à la création d'un organe indispensable à toute grande entreprise. Engagez-vous !

TRM-chefs ad intérim

Dans l'attente de la nomination d'un médecin-chef du département de radiologie de l'Hôpital neuchâtelois, le poste de TRM-chef est partagé *ad intérim* depuis le 1er janvier 2008 par :

- M. **Jean-François Turcotte**, qui assume la responsabilité des sites du Val-de-Travers, de La Chaux-de-Fonds et du Locle;
- M. **Stéphane Maître**, qui assume la responsabilité des sites de Pourtalès, de La Béroche et du Val-de-Ruz.

Des informations plus précises sur le partage des responsabilités ont été données aux différents partenaires par la direction des soins.

Mutations dans les postes de coordinatrices de secrétariats

Suite au départ de la titulaire, **Mme Stéphanie Lauffer** a été nommée par la direction des finances au poste de coordinatrice des secrétariats du département de pédiatrie depuis le 1er mars 2008. Mme Lauffer a travaillé sur le site de La Chaux-de-Fonds, au secrétariat de médecine nucléaire, avant un séjour linguistique d'une année à Londres.

Elle est atteignable à son bureau du site de Pourtalès au 032 713 34 73 ou sur son Natel professionnel au 079 503 60 44.

Par ailleurs, en lien également avec le départ de la titulaire, **Mme Catherine Sapart** a été nommée par la direction des finances au poste de coordinatrice *ad intérim* des secrétariats du département de chirurgie depuis le 6 mars 2008. Mme Sapart occupe déjà le poste de coordinatrice du département de médecine et des sites régionaux.

Elle est atteignable au 032 864 64 14 ou sur son Natel professionnel au 079 503 60 93.

Fumée à l'hôpital

Sans vouloir anticiper sur le résultat du mandat confié à M. Rouèche, directeur de l'HNE Pourtalès, dans lequel il lui a été demandé d'élaborer avec un groupe de spécialistes un concept « HNE sans fumée », nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que la politique s'inscrira dans la tendance actuelle de la législation et sera plus restrictive que celle appliquée sur chacun des sites jusqu'ici.

Que les fumeurs se préparent donc à modifier leurs habitudes à partir du 31 mai !